

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr

www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03/02/2016

Le 3 février 2016 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire au pôle scolaire des « 4 villages » à Mesnil-Sellières

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET ; M. THIENOT

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER ; Mme GRADOS

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY ; Mme ROBERT

BRENONNES : Mme FINELLO ; M. PREVOST

CHARMONT SOUS BARBUISE :

DOSCHES : Mme MORENO ; Mme PERROT

GERAUDOT : M.BERNARD ; M.MAILLY

LONGSOLS : M.WAGNON ; M.VOINCHET

LUYERES : M.CARRE ;

MESNIL-SELLIERES : M.SECLIER

ONJON : M. CANOT ; M.PARIGAUX

PINEY : M.RAPINAT ; Mme WIECZORECK;

POUGY : M. PONCELET; M.MARTIN

ROUILLY-SACEY : M.DYON ; M. MALATRAS

VAL D'AUZON; M.HOLLEBECQ ; M. JAILLIARD

Etaient absents : M.MARY ; Mme BATTELIER ; M.NIVOIX ;

Etaient excusés : MME CARETTE (pouvoir M. CARRE) ; M. DENORMANDIE (pouvoir Mme WIECZORECK)

Monsieur THIENOT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire accueille chaleureusement les membres du conseil

SITUATION DE TRESORERIE AU 03/02/2016 : 293 517.59€

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	---

Il est présenté aux membres présents le compte rendu du conseil communautaire du 25/11/2015 qui est approuvé à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT n°1 bis	Comité de la foire du canton : dissolution et répartition de l'actif
------------------------	---

Le comité de la foire a été dissous. M. VOIX, Président du comité a souhaité que l'actif (matériel) soit transmis à la communauté de communes. Il revient au conseil communautaire de l'accepter et d'en définir les modalités de prêts aux collectivités.

Le conseil, après discussions, demande que l'actif soit restitué à la commune de Piney qui le mettra à disposition des communes membres de l'ancienne association, à savoir :

Les communes de Assencières, Bouy-Luxembourg, Bretonnes, Dosches, Géraudot, Luyères, Mesnil Sellières, Onjon, Rouilly-Sacey et Val d'Auzon.

Comme le prévoit le pv de dissolution, il est bien noté que la priorité sera donnée à la commune de Piney les jours de foire ou autre manifestation.

Le conseil demande que le PV de dissolution soit modifié pour le point suivant :

Résolution portant sur l'attribution des biens de l'Association

Remplacer

Le Président propose que :

l'ensemble de ces biens soit transmis à la Communauté de Communes

par

Le Président propose que :

l'ensemble de ces biens soit transmis à la Commune de Piney

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT N° 2	ETAT DE LA DETTE et de la situation financière
---------------------	---

Il est présenté aux membres du conseil le tableau récapitulatif des emprunts en cours avec la durée restante à rembourser

A/ EMPRUNTS DE 2016 A 2023

N°	Objet	Capital initial	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
E1	Mini pôle scolaire Luyè	152 500,00	14 704,68	14 704,68	14 704,72							
E2	PRESBYTERE LUYER	40 000,00	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64
E4	POLE SCOLAIRE PINE	299 234,43	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64
E5	CLASSE MOBILE SIVC	20 000,00	3 240,18									
E6	GENDARMERIE BATIN	167 549,79	22 594,87	21 817,86	10 617,58							
E8	EMPRUNT LOCAL TEC	60 000,00	7 164,48	7 164,48	7 164,48	7 164,48	7 164,48	7 164,48	7 164,48	5 373,27		
E9	PULVERISATEUR (CA	7 319,00	1 242,05	1 242,05	1 242,00							
E10	TRACTEUR CASE	44 631,00	7 383,83	7 383,83	7 383,82							
E11	FAUCHEUSE DEBROU	18 228,00	3 047,07	3 047,07	3 047,07							
E15	POLE SCOLAIRE 4 vill	150 000,00	9 759,01	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92
E16	pole scolaire Mesnil Se	600 000,00	18 246,67	36 919,00	36 383,50	35 847,99	35 312,50	34 776,98	34 241,50	33 705,98	33 170,49	32 634,98
E17	PRET RELAIS POLE S	400 000,00		4 290,00	5 720,00	401 430,00						
	Total du Budget CDC	1 959 462,22	117 688,12	137 901,17	127 595,37	485 774,67	83 809,18	83 273,66	82 738,18	80 411,45	74 502,69	73 967,18

Pour le prêt E16, indexé sur le taux du livret A, le montant des intérêts a été diminué de 1 776.17€ par rapport aux prévisions.
 Pour le prêt E17, il reste 485 000 € de subvention à percevoir pour remboursement le prêt relais de 400 000 €. Il est proposé de commencer à rembourser ce prêt dès que possible au vu de l'arrivée des subventions concernées.

On constate une diminution de 10 000 € entre 2015 et 2016.

Pas d'observations des membres du conseil si ce n'est qu'il va falloir rester vigilant au vu de la baisse des dotations de l'Etat..

POUR	CONTRE	ABSTENTION

RAPPORT n°3	BATIMENTS
--------------------	------------------

M. Pierre MALATRAS présente les dossiers en cours

1/ POLE SCOLAIRE DES 4 VILLAGES

Les enfants ont intégré le pôle scolaire dans de bonnes conditions le 4 janvier dernier. A ce jour, il reste quelques travaux à terminer, en particulier l'électricité et la menuiserie intérieure et extérieure. Une réunion a été programmée le mercredi 27 janvier pour faire le point sur les travaux restants à faire et le montant des pénalités à percevoir.

Le nouveau circuit de transport fait l'objet d'observations de la part de quelques parents. De nouvelles propositions seront faites au Conseil Départemental dans les meilleurs délais.

Dès la remise des clés, le samedi 12 décembre, tous les conseillers communautaires ont été invités à visiter le pôle. 2 journées « portes ouvertes » ont été programmées, le jeudi 14 janvier pour les parents et le samedi 23 janvier pour les habitants des 4 villages du RPI.

4 entreprises sont concernées par des pénalités suite aux retards constatés par le maître d'Oeuvre.

2/CANTINE MATERNELLE DE PINEY

Le lot « maçonnerie » a fait l'objet d'une nouvelle consultation. L'analyse est positive et permet de pouvoir donner suite au projet. Les demandes de subvention complémentaires sont difficiles à obtenir.

Cout des travaux : 179 350.53 HT soit un TTC de 215 220.64 €

Déjà engagé : 10 501.68€ (étude de sols et honoraires de bureaux d'études)

Subventions obtenues :

DETR **28 716.15€**

CONSEIL DEPARTEMENTAL : **16 650.00€**

Suite à la proposition de Madame Perrot, il est proposé de faire appel à la réserve parlementaire de M. François BAROIN, Sénateur de l'Aube pour compléter le plan de financement de ce projet.

M. JACQUINET précise que le reste à charge sera financé en partie par l'emprunt sans dépasser un montant d'annuité supérieur à 10 000 €.

Le début des travaux est programmé début mars.

CANTINE MATERNELLE DE PINEY

LIEUX	OBJET	devis ENT	MONTANT HT	MONTANT TT	DEMANDE DE SUBVENTIONS			TOTAL SUBV	RELIQUAT
					DETR	CG	CAF		
MATERNELLE DE PINEY	CANTINE	CDHU	179 350,53 €	215 220,64 €	28 716,15 €	16 650,00 €		45 366,15 €	133 984,38 €
				VERSEMENTS	8 614,84 le 18/06/2015	4 995,00€ T499/89/2014			
			179 350,53	215 220,64 €					

FACTURES REGLEES

	CUMUL
WILHELM	4 569,60 €
GEOMETE EXPERT	5 191,68 €
GEOTEC	6 787,68 €
DEKRA MISSION COORDINAT	7 123,68 €
DEKRA CONTRÔLE TECHNIQU	7 579,68 €
DIAGNOS'IM CONSTAT AMIAI	8 161,68 €
IDS PHASE APDPROACT	9 001,68 €
HONORAIRES WILHEM	10 501,68 €

ANALYSE DES OFFRES DU 04.01.16

Création d'une Cantine pour l'Ecole Maternelle - 10220 PINEY

LOT	Estimations (€/HT)	Entreprise retenue	Montant Base (€/HT)	Option / Variante (€/HT)	TOTAL (€/HT)
Lot n°01 : Maçonnerie - VRD	48 000.00 €	BRISSOT	48 490.48 €	3 511.35 €	52 001.83 €
Lot n°02 : Charpente - Couverture - Zinguerie	32 000.00 €	VAILLANT COUVERTU	30 033.97 €		30 033.97 €
Lot n°03 : Menuiseries Aluminium - Métallerie	45 000.00 €	CMD2	30 000.00 €	656.00 €	30 656.00 €
Lot n°04 : Plâtrerie - Isolation - Faux-plafond - Menuiseries intérieures	15 000.00 €	AM'CO	16 500.00 €	800.00 €	17 300.00 €
Lot n°05 : Electricité - Courants forts / faibles	8 600.00 €	GRIENOLO	10 577.00 €		10 577.00 €
Lot n°06 : Chauffage - Ventilation	8 000.00 €	AUBE FROID	7 066.73 €		7 066.73 €
Lot n°07 : Plomberie - Sanitaire	5 000.00 €	MASSON	5 000.00 €		5 000.00 €
Lot n°08 : Peinture intérieure	5 000.00 €	LAMBLIN	4 700.00 €		4 700.00 €
Lot n°09 : Sols Souples	5 000.00 €	CHARRIER	4 500.00 €		4 500.00 €
Lot n°10 : Carrelage - Faïence	8 000.00 €	RAUSCHER	7 550.00 €		7 550.00 €
Lot n°11 : Equipement de cuisine	11 000.00 €	AUBE FROID	9 965.00 €		9 965.00 €
TOTAL HT	190 600.00 €		174 383.18 €		179 350.53 €
TVA 20 %	38 120.00 €		34 876.64 €		35 870.11 €
TOTAL TTC	228 720.00 €		209 259.82 €		215 220.64 €

Ecart % (offre de base/estimations) : -5.90%

3/CLASSES MODULAIRES A LONGSOLS

Les demandes de subvention ont été faites. Nous avons obtenu **23 160.00 €** au titre de la DETR (enveloppe 2015). Pour le Département, la demande est encore en instruction compte tenu des nouvelles modalités de calcul. Le coût est estimé à 60 000 € HT.

Rappel des opérations prévues :

- transfert et pose de la classe modulaire présente à Mesnil-Sellières en juin 2016
- acquisition et pose d'une classe modulaire en juin 2016
- travaux de raccordement électrique, eau potable et eaux usées
- réhabilitation des toilettes extérieures par la commune de Longsols
- le premier étage du bâtiment « mairie-école » sera aménagé pour accueillir les NAP et peut être les classes si la surface disponible et la réglementation le permettent.

Les classes de Bouy Luxembourg et de Pougy fermeront à la rentrée prochaine de septembre 2016. Les circuits de transport seront réorganisés et il n'y aura plus de transport durant la pause méridienne. Seul, le transport vers la cantine d'Onjon sera programmé.

Lors de la réunion de bureau, Monsieur Poncelet, maire de Pougy, avait fait part de son souhait d'intégrer le plus tôt possible le pôle scolaire de Lesmont, voire Brevonnes. Sa décision faisait suite à sa crainte de voir les enfants évoluer dans des « préfabriqués » pendant toute leur scolarité primaire. Il avait alors été proposé d'étudier la possibilité d'aménager l'étage de la mairie pour y installer les deux classes. Une étude doit être faite pour en connaître le coût.

Vu le laps de temps un peu court pour être prêt en septembre 2016, le bureau avait accepté la mise en place des classes modulaires et s'était engagé auprès de M. Poncelet à faire le nécessaire pour installer les deux classes à l'étage dès que possible et au plus tard pour septembre 2017.

Lors du conseil communautaire, Monsieur Poncelet a fait part de la décision de son conseil municipal, réuni le 1^{er} février, qui, à l'unanimité,

- demande d'intégrer dès le 1^{er} janvier 2017 la communauté de communes des Lacs de Champagne
 - demande dès le 1^{er} septembre 2016, de transférer les enfants de Pougy sur le pôle scolaire de Lesmont.
- Les raisons évoquées sont la présence de classes modulaires et de toilettes extérieures (*chauffées*).

Le conseil, à l'unanimité de ses membres,

- **prend acte** de la décision du conseil municipal de Pougy tout en faisant part de sa surprise et sa déception.
- **décide** de continuer le projet initialement prévu sur le site de Longsols.

M. JACQUINET se rapprochera des services préfectoraux pour connaître le périmètre exact de la compétence scolaire afin de savoir si l'affectation des enfants d'une commune donnée est du ressort communal ou intercommunal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT n°4 | PREPARATION BUDGET 2016

Comme chaque année, la première réunion du conseil doit permettre de poser les questions relatives à l'élaboration du budget.

1- Programmation des réunions de commission

Tous les responsables de commission sont invités à programmer une ou plusieurs réunions de commission afin de présenter à la commission des finances (y compris bureau) prévue le 15 mars leurs propositions de dépenses 2016 (fonctionnement et investissement)

Commission des bâtiments : 10/02/2016 à 19h00

Commission scolaire : 07/03/2016 à 18h00

Commission Enfance et petite enfance : 03/03/2016 à 18h30

Commission Communication : pas de réunion programmée

Commission Finances : 15 mars 2016 à 19h00

2- Investissements 2016 :

- **Chaudière ou ballon eau chaude logements gendarmerie**
- **Changement du camion du service technique**
- **Travaux (dalle, isolation, ...) au sein du local technique**
- **Pôle scolaire à Onjon**
- **Téléphonie mobile**
- **Internet Haut débit** (contacter le collectif de Ramerupt qui travaille sur ce sujet)
- **Maison de santé**
- **Culture : animation estivale ??**
- **Nouvelle compétence : construction et gestion de COSEC (reprise au 1^{er} janvier 2017)**
- **Etude des nouvelles compétences transférées aux intercommunalités**
- **etc...**

3-Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Taux 2016

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en application du principe de représentation substitution et des dispositions de l'article 1609 nonies A ter b du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » percevra la TEOM en lieu et place du SIEDMTO qui l'avait préalablement instituée sur l'ensemble de son périmètre.

Suite aux propositions transmises par le SIEDMTO, le président propose de modifier les taux de la TEOM

Zone A (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED) : **(12.32% en 2015)**

Zone C (ramassage hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes) : **(12.93 % en 2015)**

Zone D (ramassage par point d'arrêt): **(11.09% en 2015)**

Zone E :(ramassage par point d'arrêt hebdomadaire et accès aux déchetteries du SIED et du Grand Troyes (Luyères) : **(11.65% en 2015)**

Le Président propose qu'un covoiturage soit mis en place pour ces réunions

4- Tarification horaire des agents en 2016

En 2014, Le conseil communautaire avait décidé d'augmenter de 2.5% le coût horaire suite à l'augmentation des charges salariales, au coût du carburant, au nouveau matériel....Depuis le 1er avril 2014, la tarification horaire a été de 20.00 €.

L'ensemble des charges liées au service technique (salaires, charges, frais de déplacement, eau, électricité, assurances du bâtiment et du matériel, carburant, réparations, amortissement du matériel, etc.....) s'est élevée à 246 386.87 € en 2015.

Les 3,5 agents représentent 5624,5 heures, soit un coût horaire de 43,8 € en 2015.

La masse salariale (salaires, charges patronales et salariales) s'est élevée à 115 000 € soit **20.30 € par heure**.

Le conseil valide la proposition du bureau qui propose une tarification horaire de 21.00 € à partir du 1^{er} avril 2016 et de ne pas augmenter en 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

5- Le montant des bases 2016

Elles sont revalorisées de **1 % en 2016**.

Bases	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	5 324 856	5 917 858	6 009 000	6 047 000	
Taxe foncier bâti	3 833 058	4 526 713	4 418 000	4 463 000	
Taxe foncier non bâti	1 311 996	1 549 922	1 563 000	1 577 000	
CFE	1 532 726	1 975 187	1 475 000	1 487 000	

Produit fiscal	2012	2013	2014	2015
Ressources fiscales	988 526	1 108 012	1 085 808	1 136 978
CVAE	15 286	20 478	23 694	20 222
IFER	84 000	85 440	86 520	87 240
TOTAL	1 087 812	1 213 930	1 196 022	1 244 440

6- Le FPIC

En 2014, la communauté a reversé une somme de 3 512.00€ à l'État au titre du FPIC sans faire appel aux communes. En 2015, nous n'étions ni bénéficiaire, ni contributeur... Quel sera le montant du prélèvement en 2016, s'il y a ???

7- Les subventions aux associations

Chaque année, la communauté de communes verse une subvention à l'ADMR et à d'autres associations. Quelles sont les règles à mettre en place pour l'année 2016

8- Les taux des taxes locales

	2012	2013	2014	2015 (+2 %/2014)	2016
TH	9.05	9.05	9.14	9,32	
FB	6.91	6.91	6.98	7,12	
FNB	8.38	8.38	8.46	8,63	
CEE	6.51	6.51	6.58	6,71	

Avis du bureau : *Ne pas prendre de position sur l'augmentation, la diminution ou le maintien des taux avant l'élaboration du budget et ne retenir que certaines opérations en fonction de leur incidence fiscale*

Le Conseil valide la proposition du bureau

RAPPORT n°5	BAISSE DE LA DGF 2016
--------------------	------------------------------

Baisse de la DGF 2016

La simulation faite avec l'outil de l'AMF nous conduit à prévoir une baisse de 64 557 € cette année.

Rappel 2014 : 194 820 €

RAPPEL 2015 : 147 967 € (- 46 853 €)

Prévisions 2016 : 83 410 €

Prévision 2017 : 18 853 €

Le Conseil prend acte de cette décision de L'Etat qui a déjà eu des conséquences sur les investissements liés au service à la personne. Il regrette que cette baisse soit programmée sur une durée aussi courte.

Rapport n° 6	PERSONNEL
---------------------	------------------

1/ Assemblée Générale

Elle a eu lieu le vendredi 29 janvier. Elle a été l'occasion de faire le point sur l'année 2015 et de présenter les objectifs 2016 qui seront basés en priorité sur le développement durable, les économies à faire au niveau des charges de fonctionnement, la gestion de tous les déchets et sur la formation des personnes.

2/ Comité technique : A réunir

3/ Pôle scolaire : Pérennisation d'un contrat d'avenir

Périscolaire pôle scolaire

L'organisation d'accueil sur le pôle scolaire nécessite la présence de deux personnes. Une personne qui peut être recrutée en contrat aidé et une autre personne qualifiée afin de répondre aux taux d'encadrement de la DDCSPP :

Poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35h00.

Cette personne travaillera sur les structures de Rouilly-Sacey et de Mesnil-Sellières. Actuellement, la personne est en contrat d'avenir qui arrive à échéance des trois ans fin février. La personne qui occupe ce poste correspond au profil recherché. Elle a bénéficié avec la CDC d'une formation qualifiante (CQP animateur) et a su, tout au long de ces trois années s'adapter aux divers changements de poste (ATSEM sur Brevonnes, puis sur Piney et Rouilly Sacey, animatrice à Rouilly Sacey..)

La qualification de cette personne, nécessaire à l'encadrement, nous permet de bénéficier tout de suite de ses compétences (il sera difficile de trouver un contrat d'avenir avec ces qualifications).

L'objectif est de pérenniser ce contrat aidé au vu des postes pouvant être occupés et des qualités professionnelles reconnues. La charge nouvelle s'élève à 1 568.52€ par mois soit 15 685€ en 2016 (10/12^{ème})

Pour information, il y a 17 contrats aidés sur 72 agents soit 23.6% du personnel en contrat aidé.

Il serait judicieux de descendre ce taux à 20%.

Le bureau propose de prendre cette personne en CDD d'un an afin d'avoir une visibilité sur l'avenir de nos compétences. (7 pour, 3 contre et 4 abstentions)

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, valide cette proposition

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Titularisation ATSEM école maternelle Brevonnes :

L'ATSEM en place en CDD a réussi son concours et je vous propose de la titulariser

Avis du bureau : favorable

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, valide cette proposition

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

4/CHARGES DU PERSONNEL

	2014	2015	ECART
CHAP 012	1 464 781,63	1 532 952,03	68 170,40
ASP	-109 649,66	-106 019,54	3 630,12
IJ	-28 029,59	-56 234,66	-28 205,07
COUT TOTAL	1 327 102,38	1 370 697,83	43 595,45

Le nombre d'ETP a évolué de **0,67 ETP** entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016.

Nouveaux taux de cotisations au 1er janvier 2016

• Cotisations Vieillesse :

Les taux des cotisations vieillesse sont modifiés au 1er janvier 2016 pour les salariés du régime général.

Le taux de la cotisation vieillesse plafonnée passe :

- de 8,50 % à 8,55 % (part patronale) ;
- de 6,85 % à 6,90 % (part salariale).

La cotisation vieillesse déplafonnée passe :

- de 1,80 % à 1,85 % (part patronale) ;
- de 0,30 % à 0,35 % (part salariale).

Evolution du taux de la retenue CNRACL (part agent) (1)	
Année	Taux de la retenue
2011	8,12 %
Du 1er janvier 2012 au 31 octobre 2012	8,39 %
Du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2012	8,49 %
2013	8,76 %
2014	9,14 %
2015	9,54 %
2016	9,94 %

(1) Taux de la retenue **CNRACL** sur le traitement et sur la NBI

(2) [Décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014](#) relatif au taux des cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale

Evolution du taux de la contribution CNRACL (part employeur)	
Année	Taux de la contribution
Du 1er janvier 2005 au 31 octobre 2012	27,30 %
Du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2012	27,40 %
2013	28,85 %
2014	30,40 %
2015	30,50 %
2016	30,60 %

Ces nouvelles cotisations se traduiront par une augmentation des charges de fonctionnement en 2016.

Rapport n° 7	SDCI : présentation d'un amendement à la CDCI
---------------------	--

La prochaine réunion de la CDCI est fixée au 4 mars prochain. La date limite de présentation des amendements est arrêtée au 19 février. Aussi, je vous propose ce nouvel amendement qui reprend globalement le précédent en l'allégeant de phrases inutiles ou superflues.

Le maintien du périmètre actuel est la conclusion de cet amendement sans fixer de date pour une fusion à venir

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'AUBE-Octobre 2015

Commission Départementale de Coopération Intercommunale

PROPOSITION D'AMENDEMENT (p.34 et 35)

Séance du 4 mars 2016

**Fusion de la Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »
et de la Communauté de communes des Lacs de Champagne**

Résumé

Le projet de SDCI prévoit la fusion des 2 communautés de communes.

La communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » refuse, tel qu'il est présenté dans le schéma, de fusionner avec la communauté de communes des Lacs de Champagne. Elle demande le maintien de sa situation actuelle, soit 15 communes et 7 063 habitants.

Des compétences « fiscalement et socialement lourdes » telles que la petite enfance, l'extrascolaire et la gestion de complexe sportif évolutif couvert (COSEC) sont ou seront présentes au sein de la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne ». Ces dernières peuvent ne pas être reprises dans la future intercommunalité.

La faible densité de population (21,3 habitants/km²) lui permet de rester dans son format actuel en se référant à l'alinéa relatif à la densité inférieure à 30 % de la densité nationale de l'article 33 de la loi NOTRe.

Page 34 et Page 35 (l'argumentaire est composé de 5 points, suivi d'une orientation du SDCI)

Après le dernier point de l'argumentaire, il est proposé d'ajouter le texte suivant et de remplacer les termes de l'orientation du SDCI :

Toutefois, 2 compétences optionnelles et facultatives aux charges de fonctionnement importantes, ne sont pas présentes actuellement dans les statuts de la communauté de communes des Lacs de Champagne. De plus, la dissolution du SIVOS de la région de Piney (création, gestion du COSEC) proposée par le présent projet apportera une nouvelle compétence à la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne », compétence non présente également sur la communauté de communes des Lacs de Champagne.

Les services apportés à la population de ces territoires ruraux comme la petite enfance (crèche intercommunale), l'extrascolaire (accueil de loisirs sans hébergement présent sur les communes de Brevonnes, Charmont-sous-Barbuise, Piney et Rouilly-Sacey) et la gestion d'équipements sportifs comme le COSEC doivent perdurer dans le temps. La commune de Piney ne pourrait pas supporter elle-même la charge financière relative au fonctionnement de la crèche, de l'accueil de loisirs et du COSEC si la future intercommunalité issue de la fusion refuse de prendre ces compétences dans ses futurs statuts. Il en est de même pour les autres

communes concernées par les accueils de loisirs. La création de nouveaux syndicats de gestion à l'échelle de l'ancienne intercommunalité ne correspondent pas à l'esprit de la loi NOTRe.

Aussi, d'autres points ont besoin d'être clarifiés, comme l'avenir du personnel en place actuellement et en particulier, lorsqu'il s'agit d'agents spécialisés comme les auxiliaires de puériculture.

« **Orientation du SDCI :**

Maintien des périmètres actuels de la communauté de communes des Lacs de Champagne et de la communauté de communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »

Au plus tard, le 31 mars, Madame la Préfète prendra un arrêté de substitution.

Suite à cela, les communes et le conseil communautaire auront un délai de 75 jours (max le 14 juin) pour délibérer.

Différences sur les compétences

A/ Petite enfance

- ETP : 7.3
- Dépenses de fonctionnement 2015 : 239 522.13
- Recettes de fonctionnement 2015 : 173 490.05
- Soit un coût de 66 032.08€

B/ Extrascolaire (3 ALSH)

- ETP : 9
- Dépenses de fonctionnement 2015 pour les 3 structures : 286 494.97
- Recettes de fonctionnement 2015 pour les 3 structures : 156 781.11
- Soit un coût de 129 713.86€

En conclusion, la différence des compétences exercées entre nos 2 communautés s'élève à environ **20 ETP** (16,3 direct et 3 indirects tel que le secrétariat et les services techniques) et une charge estimée à **250 000 € (195 745.94 pour les activités proprement dites et 45 000 € pour les charges annexes)**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Rapport n° 8	QUESTIONS DIVERSES
---------------------	--------------------

1/ SDEA : désignation des délégués

M. Olivier JACQUINET est élu par les conseillers communautaires pour représenter la communauté de communes au SDEA

2/Traitement des trottoirs : A revoir lors d'une prochaine réunion

3/LEADER : Désignation de membres

M. Olivier JACQUINET est élu par les conseillers communautaires pour représenter la communauté de communes comme titulaire au comité de programmation LEADER

M. Christian DENORMANDIE est élu par les conseillers communautaires pour représenter la communauté de communes comme suppléant au comité de programmation LEADER

4/ Téléphonie mobile

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, demande d'ajouter les communes d'Onjon, Avant les Ramerupt et Longsols sur la liste des communes situées en zone blanche sur le département de l'Aube auprès du guichet unique de la Préfecture.

Prochaines réunions :

BUREAU ET COMMISSION DES FINANCES : 15 mars à 19h00

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 29 mars à 20h00 à Onjon